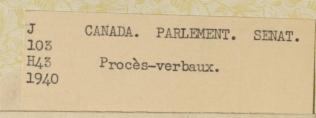
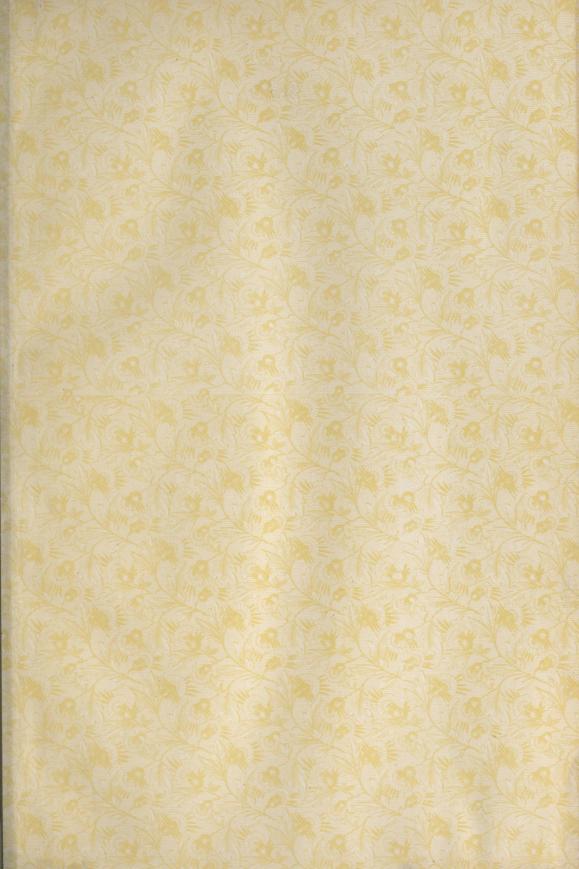
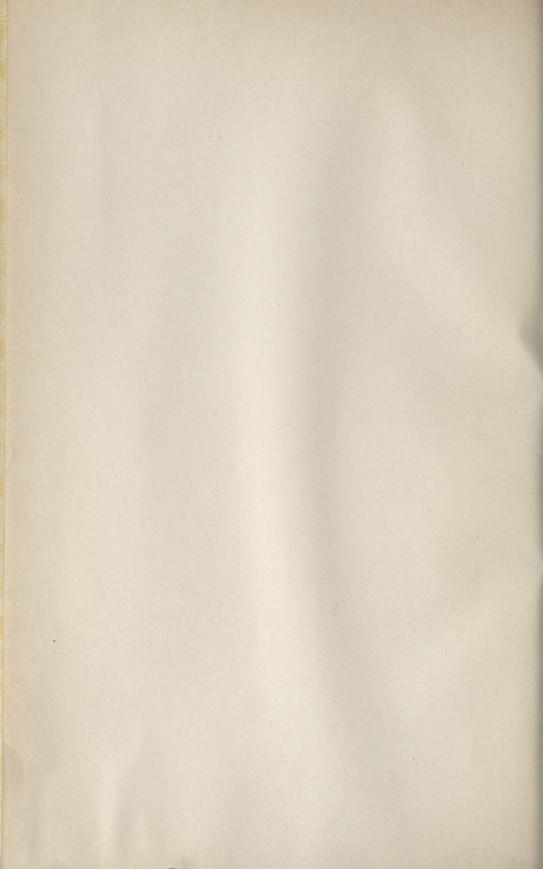
J Br. B 103 H43

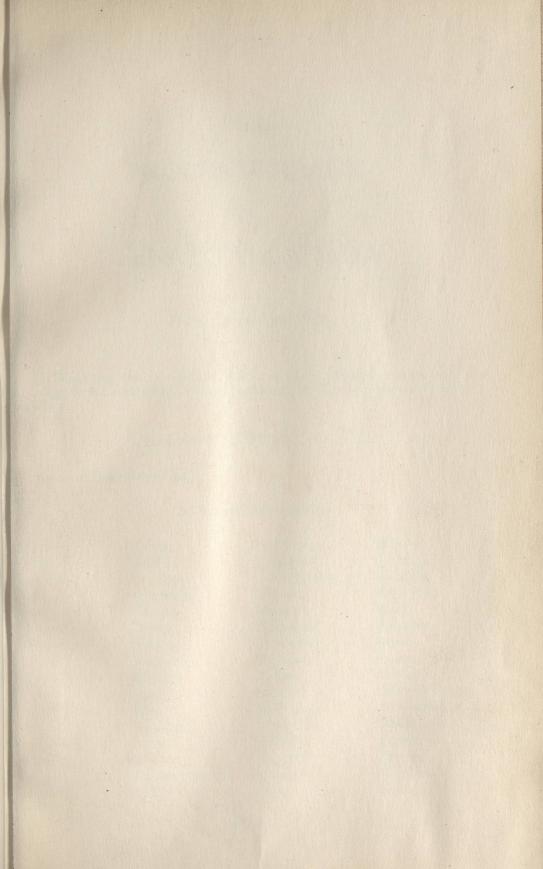














188

No 1

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 25 janvier 1940

Le Sénat se réunit aujourd'hui, à deux heures et demie de l'après-midi, pour la sixième session du dix-huitième Parlement du Canada, convoqué par proclamation.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Foster,	MacArthur,	Prévost,
Ballantyne,	Gordon,	Macdonald	Quinn,
Beaubien,	Graham,	(Cardigan),	Rainville,
Black,	Griesbach,	Marcotte,	Raymond,
Blondin,	Harmer,	Marshall,	Riley,
Bourque,	Horner,	McDonald	Robinson,
Buchanan,	Horsey,	(Shédiac),	Sauvé,
Calder,	Hugessen,	McGuire,	Sharpe,
Cantley,	Hughes,	McRae,	Sinclair,
Chapais	Jones,	Meighen,	Smith (Victoria-
(sir Thomas),	King,	Michener,	Carleton),
Coté,	Lambert,	Molloy,	Sutherland,
Dandurand,	Laird,	Mullins,	Tanner,
Donnelly,	Léger,	Murdock,	Turgeon,
Duff,	L'Espérance,	Paquet,	Webster,
Fauteux,	Little,	Pope,	White.

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général, pour lui apprendre que Son Excellence le Gouverneur général se rendrait à la Chambre du Sénat pour ouvrir la sixième session du Parlement du Canada, aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la sixième session du dix-huitième Parlement par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Depuis la session spéciale, mes ministres ont travaillé sans relâche à l'organisation et à la direction de l'effort de guerre du Canada. Le Gouvernement s'est tenu en contact étroit avec le gouvernement du Royaume-Uni et a pris les mesures jugées les plus propres à servir la cause commune.

Les diverses divisions de nos forces militaires ont agi avec vigueur en vue d'assurer la sécurité et la défense du Canada, de même que la collaboration avec les armées alliées de terre, de mer et de l'air.

En vue de la conduite effective de la guerre, nous poursuivons activement la mobilisation des ressources industrielles, financières et autres du pays, ainsi que la coordination de toutes les initiatives de guerre. On a donné une direction efficace à la production et la vente des denrées agricoles ou des autres produits primaires, et des mesures sont intervenues pour prévenir toute hausse illicite, à la faveur de la guerre, dans le prix des aliments, du combustible et des autres denrées nécessaires à l'existence.

Depuis votre dernière réunion, la nature du conflit dans lequel le Canada est engagé s'est précisée de plus en plus à mesure que se déroulaient les hostilités. Les nations chérissant l'indépendance et l'idéal démocratiques voient leur existence même menacée par les éléments d'une impitoyable agression qui cherchent à dominer le genre humain par la terreur et la violence. Le peuple canadien a manifesté sa détermination de participer avec la Grande-Bretagne et la France, dans toute la mesure de ses forces, à la défense de la liberté.

De l'avis de mes ministres, la conduite efficace de la guerre exige que ceux sur qui retombe la grave responsabilité d'administrer le pays reçoivent de la nation, en des heures si critiques, l'appui d'un mandat exprès et incontesté. Mes conseillers ont, par conséquent, en tenant compte des circonstances actuelles à cette période de la présente législature, décidé d'en appeler immédiatement au peuple.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je prie la divine Providence de vous donner la force et de vous guider dans l'exercice de vos importantes fonctions.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Dandurand présente au Sénat un bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu pour la première fois.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

L'honorable Président en donne lecture.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération mardi prochain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Copies des Arrêtés en conseil pris sous l'empire de la Loi des Mesures de guerre depuis la fermeture de la Session spéciale jusqu'au 17 janvier 1940, inclusivement.

Son Honneur le Président présente au Sénat le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement pour l'année 1939.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

Bibliothèque du Parlement

Rapport du bibliothécaire pour 1939

A l'honorable Président du Sénat,

Le Bibliothécaire général du Parlement a l'honneur de vous présenter le rapport de la Bibliothèque pour l'année 1939.

On a procédé sans tarder à la préparation du Supplément au Catalogue de la bibliothèque qui contient la liste des livres achetés et reçus en don, et ce

Supplément paraîtra sous peu.

Le 31 juillet dernier, M. Oswald Soulière, catalogueur français, a été mis à sa retraite après vingt-huit années de services rendus à la Bibliothèque. Après examen de concours, la Commission du Service civil a désigné à ce poste M.

Lucien Lusignan, licencié en sciences commerciales de l'Université de Montréal et diplômé de l'Ecole de Bibliothécaire de la même Université. M. Lusignan avait, au cours des cinq années précédentes, rempli les fonctions d'aide-bibliothécaire

La nomination de M. E. Trudel au poste d'aide-bibliothécaire senior français avait laissé vacant le poste d'aide-bibliothécaire. La Commission du Service civil, selon les formalités requises, a nommé comme tel M. Louis Tarte, bachelier ès arts de l'Université d'Ottawa et diplômé de l'Ecole de Bibliothécaires de l'Université de Montréal

La transcription sur fiches de l'index du Catalogue se poursuit graduelle-

ment.

Au cours de l'année, on a transporté environ 80,000 volumes de documents parlementaires dans le local gracieusement mis à notre disposition par le Ministre des Travaux publics dans le nouvel Edifice des Archives. La Bibliothèque se trouve soulagée d'autant, mais la question d'encombrement n'en reçoit

qu'une solution temporaire.

La guerre venait à peine de se déclarer que de partout on réclamait les documents publiés par l'Angleterre et le Canada au cours du dernier conflit mondial et durant les quelques mois qui suivirent. La Bibliothèque en possédait heureusement assez d'exemplaires pour répondre à la demande. On a immédiatement commandé en Angleterre tout ce qui a trait à la guerre: copies des lois d'urgence, papiers blancs et autres documents; et nos agents de l'endroit ont reçu l'ordre de nous faire parvenir sans autre avis tout ce qui se publiera à ce sujet.

La Bibliothèque a ouvert large ses portes aux différentes missions britan-

niques de passage à Ottawa.

La guerre ralenti la production d'ouvrages purement littéraires en France et en Angleterre, et les difficultés de transport ont retardé la livraison des volumes qui nous viennent d'outre-mer. Malgré tout, la Bibliothèque a ajouté sur ses rayons nombre de nouveaux ouvrages très importants, anglais et français, sur les questions économiques, internationales, historiques, etc.

Parmi les dons qui offrent le plus de valeur ou d'intérêt, relevons: The Great Chronicle of London, provenant du Très Honorable Vicomte Wakefield of Hythe, G.C.V.O., et, de la part de Frederick John Nettleford, Esq., de Londres, le quatrième et dernier volume du Catalogue Raisonné des tableaux et dessins de

sa célèbre collection.

Respectueusement soumis,

(signé) FELIX DESROCHERS. Bibliothécaire général.

Bibliothèque du Parlement. OTTAWA, ce 25 janvier 1940.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat, et sur motion, il est Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 30 janvier 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 30 janvier 1940

No 1.

ii

25 janvier—Prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la sixième session du dix-huitième Parlement.



